

Logement des jeunes

Mise à jour le 11 septembre
2020

Vous avez entre 16 et 30 ans et vous cherchez un logement temporaire pour mener à bien votre projet professionnel ou de formation (salarié, apprenti, intérimaire, stagiaire, étudiant, scolaire, demandeur d'emploi, en insertion etc.) des aides sont disponibles.

Sillage, accueil et solution logement

L'association Sillage offre des solutions d'accueil et de logements pour les 16 – 30 ans. Elle propose des solutions de logement grâce à 4 résidences sur Saint-Brieuc et des appartements hors résidence sur Saint-Brieuc, Plérin et Ploufragan.

Plus d'information sur le site

↗ [sillage.bzh](https://www.sillage.bzh/sillage/) (<https://www.sillage.bzh/sillage/>)

Garantie Visale (Ex Loca-Pass)

Pour les jeunes salariés âgés entre 18 et 30 ans, il est possible de demander la garantie VISALE auprès d'Action Logement. La garantie VISALE (Visa pour le Logement et l'Emploi) est une caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

L'éligibilité peut être vérifiée en ligne sur le site

↗ [visale.fr](https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/) (<https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/>)